

Bachelier en Publicité option : médias contemporains

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 43 Fax : +32 (0) 65 40 41 53 Mail : pub.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 37 Activités d'insertion professionnelle			
Code	ARPB3B37ACIP	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	15 C	Volume horaire	345 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Isabelle HUBINON (isabelle.hubinon@helha.be)		
Coefficient de pondération	150		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les activités d'insertion professionnelle occupent une place prépondérante dans le cursus de l'étudiant.

Les stages regroupent 15 crédits,

Les stages et le TFE clôturent les études.

L'étudiant devra prouver qu'il est capable de mettre en pratique toutes les connaissances reçues pendant ses études.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Compétences transversales inter catégorielles de l'Enseignement supérieur de type court**

Sous Compétence 1.1 Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit

1.1.2 Rédiger correctement, défendre et argumenter une idée, un message, un concept

1.1.4 Utiliser une terminologie professionnelle appropriée tant oralement que par écrit

1.1.6 Défendre son travail par une argumentation adéquate, pertinente

Sous Compétence 1.2 S'intégrer à l'environnement économique et technique de son futur métier

1.2.1 S'adapter au fonctionnement de l'entreprise et en particulier travailler en équipe et s'intégrer à la chaîne de production

1.2.2 Appliquer les règles déontologiques et juridiques propres au métier

1.2.3 Répondre aux exigences du monde du travail et se conformer aux contraintes imposées au travailleur

1.2.5 S'adapter à l'évolution des technologies et des exigences du secteur professionnel

Compétence 2 **Compétences transversales spécifiques à la Catégorie Arts Appliqués**

Sous Compétence 2.1 Compétences artistiques

2.1.3 Privilégier l'impact d'une image par une recherche et une expérimentation graphique personnelle

Sous Compétence 2.2 Compétences "Arts appliqués"

2.2.2 Analyser et défendre un projet notamment sous ses aspects techniques, économiques, juridiques et déontologiques

2.2.3 Mobiliser tout type de techniques et d'expression à l'usage professionnel

Compétence 3 **Compétences spécifiques**

Sous Compétence 3.1 Maîtriser le graphisme dans ses technique imposées par la profession

3.1.1 Gérer en tant que concepteur l'image sous toutes ses formes

3.1.2 Concevoir une composition graphique lisible et équilibrée

3.1.4 Utiliser de manière performante les techniques informatiques les plus adéquates, notamment en photographie, en typographie...

Sous Compétence 3.2 Analyser et résoudre des situations professionnelles dans le domaine de la publicité

- 3.2.1 Prendre en compte les objectifs des annonceurs et le comportement des consommateurs dans leurs composantes rationnelles, psychologiques et affectives et répondre à leurs attentes et répondre à leurs demandes
- 3.2.3 S'adapter aux nouveaux médias et aux nouvelles formes de marketing
- 3.2.4 Améliorer le book en fonction des dernières évolutions créatives et technologiques
- 3.2.5 Évaluer le temps nécessaire à la réalisation d'un projet et le coût du travail à réaliser

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE, l'étudiant doit être capable de :

- Proposer des pistes créatives pour répondre aux objectifs de communication de tout produit ou service
- Réaliser un book de stage
- Affirmer son orientation dans un créneau déterminé
- Développer ses connaissances et capacités en entreprise
- Atteindre des objectifs comportementaux importants dont l'esprit d'initiative, la proactivité, la curiosité, le rendement.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ARPB3B37ACIPA Stages

345 h / 15 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 150 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ARPB3B37ACIPA Stages

150

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Cette UE sera évaluée par le maître de stages pendant la visite de stage, par des enseignants pour le book de stage et le rapport de stage.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Publicité option : médias contemporains

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 43 Fax : +32 (0) 65 40 41 53 Mail : pub.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stages			
Code	2_ARPB3B37ACIPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	15 C	Volume horaire	345 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Isabelle HUBINON (isabelle.hubinon@helha.be)		
Coefficient de pondération	150		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le stage se déroule sous la responsabilité pédagogique des enseignants avec la collaboration du personnel qualifié de l'entreprise qui exerce une fonction de tutorat.

Il doit fournir au candidat les éléments indispensables à la réalisation de son rapport de stage, de son book de stage et éventuellement de son travail de fin d'études.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Le stage va permettre à l'étudiant de développer ses connaissances et capacités, d'affirmer son orientation dans un créneau déterminé mais aussi d'atteindre des objectifs comportementaux importants dont l'esprit d'initiative, la proactivité, le rendement.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Pendant le stage, l'étudiant remplit chaque semaine sa synthèse hebdomadaire avec les travaux effectués.

Ce document est signé par le maître de stage.

A la fin du stage, la direction ou un enseignant passe visiter les étudiants en stage pour le bilan.

Après le stage, l'étudiant rédigera un rapport et un book de stage avec les travaux significatifs réalisés pendant le stage.

Démarches d'apprentissage

L'étudiant doit accomplir les démarches de recherche d'une ou deux entreprises pour un total de 15 semaines de stage au 2ème quadri.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants vont être aidés dans la réalisation de leur book de présentation pour trouver un stage au Q2 du bloc 2 et au Q1 du Bloc 3. Un coaching hebdomadaire est prévu.

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Les consignes sont sur la plateforme étudiants

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les étudiants sont évalués lors de la visite de fin de stage.

La note discutée entre le maître de stage, l'étudiant et l'enseignant de la section comptera pour 50% des points.

25% des points seront consacrés au rapport de stage et 25% à l'évaluation des travaux de stage par les enseignants.

L'étudiant qui ne peut pas être engagé en stage 5 jours/semaine en raison de crédits non acquis en bloc 2 où la présence aux cours est requise (évaluation continue) devra terminer son stage pendant les vacances d'été.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Stg	60		
Période d'évaluation			Prj + Tvs	40	Prj + Tvs	40

Stg = Stages, Prj = Projet(s), Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 150

Dispositions complémentaires

En cas de note négative du maître de stages et du jury de professeurs, celles-ci ne sont pas rattrapables en 2ème session, seul le rapport de stage peut évoluer entre juin et septembre.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).